

Compte-rendu du CHSCT-D 05 du 22 octobre

Présents : Madame la Dasen, présidente du CHSCT, Monsieur le Secrétaire Général, Madame la Conseillère de Prévention, Madame Lallemand, cabinet DSSEN, représentants des personnels : FSU (4), SGEN-CFDT (1), SUD Education (3), UNSA (1) + en visio, Madame FASSY, Inspectrice Santé et Sécurité au travail, Monsieur Poignet, conseiller de prévention académique

- Déclaration Sud éducation

1) Approbation des CR des 21 mai et 28 juin 2021 : à l'unanimité

2) Compte-rendu de la visite au collège des Garcins

Le secrétaire général fait un compte-rendu bref de la visite. Il n'y a pas eu d'anomalies particulières relevées. Cet établissement avait un passif lié aux difficultés de certains jeunes venant de la MECS. Ces élèves sont maintenant partagés avec l'établissement Vauban, il y a donc moins de difficultés. **Le dysfonctionnement émanait également du fonctionnement de l'ex principal du collège.**

Les membres du CHSCT font plusieurs remarques :

Il est important pour les prochaines visites de contacter le chef d'établissement en amont pour expliciter l'organisation de la visite. Il faut que les personnels ne la ressentent pas comme une inquisition mais comme une visite de prévention.

Il est nécessaire d'expliquer plus clairement les objectifs de la visite. Les personnels du collège auraient préféré que cette visite ait lieu quand il y avait davantage de difficultés mais le CHSCT n'avait pas été prévenu à ce moment-là. Dans la mesure où le chsct-d agit dans l'esprit d'une prévention primaire il était de toute façon intéressant de pouvoir déterminer les paramètres ayant conduit à une forte amélioration des conditions de travail et un bien-être au travail revenu.

La visite n'a pas permis d'étudier les problèmes de remplacement avec les personnels du premier degré.

Il est regrettable que les inscriptions aux entretiens ne soient pas restées anonyme. Il y a eu 6 entretiens durant lesquels une situation particulière a émergé. Elle est actuellement en cours de traitement.

Un problème technique concernant un interrupteur et des prises électriques en sailli potentiellement dangereux a été soulevé. Mr POIGNET explique qu'il y a des vérifications annuelles des installations électriques. La commission de sécurité n'ayant pas soulevé la dangerosité il revient à la CHS d'établissement d'en faire la précision dans le DUER.

Il n'y a pas lieu de prévoir une autre visite, le compte-rendu va être transmis au chef d'établissement, lequel en fera part aux personnels pour qu'ils en aient connaissance.

Il est rappelé qu'il y a obligation d'afficher la liste des membres du CHSCT-D dans tous les établissements. Cela est nécessaire pour l'identification des contacts. La DASEN s'engage à leur rappeler.

3) Fiches RSST

1) Une accusation infondée de la part de parents a été portée à l'encontre d'un enseignant, cet acte a eu de graves répercussions sur sa vie. Les membres du CHSCT demandent un soutien institutionnel indispensable :

- un document écrit à destination des parents témoignant de l'entièvre confiance de l'institution envers cet enseignant.

- la présence physique de l'IEN ou de la DASEN le jour de la rentrée pour le soutenir et ainsi renvoyer un message fort auprès des élèves, parents, communauté éducative.
La DASEN répond qu'elle est en accord avec ses démarches mais qu'elle doit prendre les décisions en collaboration avec l'IEN concernée.

Au niveau juridique, il est également demandé :

- que l'arrêt de travail soit lié à un accident de service (accepté tout de suite par la DASEN)
- une protection fonctionnelle pour l'enseignant (déjà envoyée par le secrétaire général, la réponse devrait arriver courant novembre)

2) Un directeur et les enseignants d'une école demande le soutien de la DASEN pour obtenir le document amiante de l'établissement. La DASEN répond qu'elle fera un courrier à la commune concernée pour appuyer la demande du directeur.

3) Dans un lycée, plusieurs personnes sont en souffrance au travail. L'inspectrice Santé et sécurité au travail ainsi que la psychologue clinicienne du rectorat sont déjà intervenues. Sur 9 personnes auditées, 8 sont déclarées. Il y a également une personne qui a démissionné et une autre qui est en arrêt. La situation qui perdure depuis plusieurs années a des répercussions sur l'efficacité pédagogique (perte de résultats), sur le collectif de travail, sur les personnes (anxiété etc.). On est bien sur une situation RPS dégradée et il faut agir sur la dimension individuelle et collective pour gérer les difficultés et accompagner les personnels.
Des préconisations ont été faites suite à la visite de l'inspectrice, il faudra retourner voir qu'elle sera l'évolution.

Deux axes ont été retenus :

- accompagnement de la personne qui a réalisé la fiche (médecine de prévention)
- accompagnement de la communauté éducative

4) Dans un collège, il y a des difficultés relationnelles entre les AED et le CPE.

La FSU souligne que le poste d'un-e CPE est un poste clé dans un établissement, la fonction CPE n'octroie pas un positionnement de supérieur hiérarchique envers les AED. Les missions des AED sont souvent mal définies, les tâches du CPE peu explicitées ce qui peut entraîner de la confusion voire des abus de pouvoir donc des tensions au sein des équipes.

Remarque : l'ancien CPE était contractuel, avait établi des fonctionnements vie scolaire. La nouvelle CPE est titulaire et établit d'autres modes de fonctionnement.

Se pose le problème de fond sur le remplacement des personnels CPE et la stabilité des équipes (ici stabilité du groupe des AED)

Monsieur DALMASSO, IPR 05 suit ce dossier, a déjà pris contact et va étudier les conditions de la vie scolaire.

Les fiches RSST ont été transmises à l'EMAS, les membres du CHSCT se demandent pourquoi ils ne les ont pas reçues... Monsieur BELLON a fait une intervention dans ce collège il y a 2 ans, il semblerait donc que cette erreur de transmission ne soit pas volontaire et soit simplement une méconnaissance du système.

La FSU souligne qu'il est indispensable d'éclaircir les missions des AED en rédigeant des fiches de poste précises. En effet, on leur confie souvent des missions qu'ils acceptent car elles sont intéressantes mais lorsqu'un problème apparaît, le climat se dégrade rapidement.

4) Conditions de travail et d'emploi des personnels contractuels et AESH

Le secrétaire général présente un bilan des PIAL :

- Pour la répartition des PIAL, il faut regarder le guide départemental (site de la DSDEN)
- 316 AESH

- Tous les secteurs ont du mal à recruter mais les secteurs les plus en difficulté sont le Briançonnais et le secteur de l'Argentière
- Une fiche a été rédigée par la DRH à destination des AESH. Elle présente les conditions de reclassement et de revalorisation : avenants aux contrats, nouvelle grille indiciaire allant jusqu'à 11 échelons, changement d'échelon tous les 3 ans...
- Les AESH doivent avoir 60 heures de formation après la prise de fonctions. Les membres du CHSCT répondent qu'il serait plus intéressant de former les AESH avant qu'elles soient en poste. Le secrétaire général propose d'organiser des réunions avec les AESH afin de favoriser la communication.

Personnels de santé scolaire

Infirmières scolaires : 27 infirmières (27 ETP), tous les postes ont été pourvus

- 17 dans le second degré
- 10 qui se partagent entre le premier et le second degré

Médecins scolaires : 4 médecins, tous les secteurs sont couverts

- 2 stagiaires
- un titulaire
- un contractuel

La FSU souligne que le premier degré est délaissé par rapport au second degré, il est très difficile pour les infirmières de gérer les deux secteurs.

La DASEN dit que les infirmières ont été très occupées par la gestion de la crise sanitaire.

C'était déjà le cas avant la crise.

- Temps partiels :

Toutes les personnes pour lesquelles le temps partiel a été refusé ont été reçues. Suite à ces entretiens, les 4 personnes ont renoncé à leur demande de temps partiel car il y avait incompatibilité avec leur poste.

- Disponibilités : elles ont toutes été acceptées.
- Une rupture conventionnelle en septembre 2021
- 2 IDV (indemnité de départ volontaire) en 2020

- Arrêts maladie : 76661 jours en 2020-2021

Sur 737 enseignants : 4,5 à 5,7 %

- 22 accidents de service : ils ont tous été reconnus comme tels.

5) Situation sanitaire

- La secrétaire du CHSCT demande pourquoi tous les enseignants n'ont pas reçu de masques à la rentrée. Mme Lallemand répond que tous les masques avaient été commandés et auraient dû être distribués avant la rentrée. S'il y a eu des problèmes, il faut se tourner vers les circonscriptions. Elle rajoute qu'il n'y aura pas d'autres masques livrés après les vacances de la Toussaint.

- Les collectivités territoriales devraient toucher des aides pour l'achat de capteurs de CO2 (à confirmer).

- Il n'y a eu aucune suspension d'enseignants à cause de l'obligation du pass sanitaire. 50 ont été reçus dans l'académie : soit ils ont décidé de se faire vacciner, soit on leur a proposé un autre poste.

6) Axes de travail CHSCT-D pour 2021-2022

4 axes sont retenus :

- Suivi des AESH (car il y a eu beaucoup de changements pour ces personnels)
- Organisations et conditions de travail des personnels en Vie scolaire
- Le radon (suivi des mesures et transmission des données)
- Protection contre les nuisances sonores : impacts sur l'audition et la voix

Calendrier prévisionnel :

- 26 novembre : GT fiches RSST
- 16 décembre : CHSCT-D

La secrétaire du CHSCT demande à ce que les assistants de prévention du premier degré soient présents au prochain CHSCT pour présenter un bilan.

Règlement des écoles :

Les membres du CHSCT demandent l'ajout au règlement intérieur des écoles d'un paragraphe concernant les parents d'élèves, leur interdisant toutes intrusions, menaces, diffamations... envers les enseignants y compris sur les réseaux sociaux.

Voté à l'unanimité. Il ne pourra être voté en CDEN qu'au mois de février car le délai est trop court pour le CDEN du 15 novembre, l'ordre du jour ayant déjà été transmis à La Préfète.

- Visites d'établissements

Pour le second degré, il est envisagé d'orienter ces visites vers la vie scolaire en effectuant des comparaisons.

Pour le premier degré, les écoles sous CLA ont été proposées. Notamment l'école d'Aspres sur Buëch qui présente plusieurs problématiques à savoir nuisance sonore dans une classe, turn over d'équipe, environnement social complexe, difficultés de communication avec la mairie, isolement géographique.

Les choix seront proposés et votés lors du prochain CHSCT.

Remarque : difficulté d'accès à la rubrique concernant les PIAL sur le nouveau site de la DSDEN. Mme Haensh donnera le lien pour nous guider.

F.S.U.